

OCTO TECHNOLOGY
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 305.556,60 €
Siège : 50 avenue des Champs Elysées 75008 Paris
RCS : Paris B 418166096

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES
CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES
DE CONTROLE INTERNE.**

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Président de votre Conseil de Surveillance vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle actuellement en place ou dont la mise en œuvre est en cours au sein de votre Société.

Ce rapport a été établi en s'appuyant sur les systèmes d'informations gérés par la direction générale de la Société OCTO TECHNOLOGY.

1. Les objectifs du contrôle interne de la Société

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la Société.
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestions communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2. Gouvernement d'entreprise et organisation générale :

• Le Directoire

Au 31 décembre 2006 la Société était présidée par Monsieur François HISQUIN, Président du Directoire, fondateur et actionnaire de référence de la Société. Etais également membre du directoire depuis sa nomination le 21 août 2006, M. Pierre PEZZIARDI.

Les membres du Directoire exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Le Directoire est composé de 5 membres au plus nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de 6 ans et sont toujours rééligibles.

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire. Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit. En cas de partage, la voix du Président de séance n'est pas prépondérante. Les procès verbaux des réunions du Directoire sont établis à chaque réunion.

Au cours de l'exercice 2006, le Directoire s'est réuni 3 fois pour étudier les questions suivantes:

- 21/08/06:** - mise en œuvre du processus d'inscription des titres de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.
- Pouvoirs au Directeur Général Unique pour la mise en œuvre de l'opération d'inscription sur Alternext
- Questions diverses
- 29/11/06 :** - Constatation de l'augmentation de capital
- Questions diverses
- 22/12/06 :** - attribution d'actions gratuites à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires de la Société [...] Le nombre maximal d'actions gratuites susceptible d'être attribué est fixé à 4% du nombre total d'actions émises par la Société.
- augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions.

Le taux de présence des membres du Directoire s'est élevé à 100%

• Le Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2006, les 3 membres du Conseil de Surveillance sont :

- M. Philippe RABASSE en qualité de Président du Conseil de Surveillance,

- M. Vincent GAUTHIER en qualité de Vice-président du Conseil de Surveillance,
- La Société AUBAY représentée par M. Christian AUBERT.

Les membres du Conseil de Surveillances sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour 6 ans, ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment par l'AGO, même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. La convocation est faite par tous moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout membre du Conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois pour étudier les questions suivantes:

- 01/02/06** : Cession de la filiale Pivolis à KPIT (en numéraire et en titre à émettre)
→ Autorisation à François Hisquin à ouvrir un compte d'instruments financier ou prêts de « stock holding corporation of India »
- 21/02/06** : Clôture des comptes au 31/12/05
- 08/02/06** : Reconduction des mandats de Président et vice Président
Reconduction du mandat de Directeur Général unique
- 13/04/06** : PV examen du rapport trimestriel du directoire premier trimestre 2006
- 13/07/06** : Examen du rapport trimestriel du directoire deuxième trimestre 2006
- 21/08/06** : Augmentation du capital à 250 000€
Nomination de François Hisquin en qualité de Président du Directoire
Nomination de Pierre Pezziardi en qualité de membre du directoire
- 20/12/06 PV Prime au Directoire

Le taux de présence des membres Conseil de Surveillance s'est élevé à 100 %

- **Le Comité de Direction**

Compte tenu de la nature et du fonctionnement de la Société, le Conseil a jugé utile de créer un Comité de Direction, qui intègre en plus de François HISQUIN, Président du Directoire et Pierre

PEZZIARDI, Directeur Technique, Laetitia RIVERON, Ludovic CINQUIN, Laurent AVIGNON, Arnaud François FAUSSE.

Ce Comité de Direction se réunit dès qu'il le juge nécessaire, et au moins une fois par trimestre, lors d'une réunion d'une durée de 2 heures. Il permet le partage d'informations et de réflexions stratégiques, où toutes les orientations présentes et futures de la Société sont discutées et validées collectivement. Il favorise le suivi de l'activité, l'analyse des chiffres, l'analyse de l'activité par Lob, le suivi des indicateurs, les points marquants (RH, formation, primes, communication).

Au cours de l'exercice 2006, le Comité de direction s'est réuni 8 fois pour étudier diverses questions:

12/01/06 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité -retour d'expérience

02/02/06 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité -retour d'expérience

09/03/06 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité -retour d'expérience

08/06/06 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité -retour d'expérience

13/07/06 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité -retour d'expérience

14/09/06 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité -retour d'expérience

28-29/08/06 : Comité de Direction Stratégique:

Suivi activité : Evolution de l'offre (nouveau poste technique, axe de compétence ...), Mise en place outils fin de mission (rétrospective), Plan d'action commerciale Q4) évolution outils de gestion interne.

Salarié : Décision profils à recruter, Augmentation prime de cooptation, Stratégie salariale (% augmentation masse salarial) Décision entretiens annuels en décembre, Rémunération AM/Comité de Direction en actions gratuites, Diffusion d'actions gratuites aux membres stratégique OCTO.

Stratégie : Axe de croissance : nomination Nabil Sargeane directeur LOB Maroc et interrogation sur OCTO province, Mise en place de la stratégie Stars Customers.

09/11/06 : Comité de Direction / « Tour d'horizon » de l'activité -retour d'expérience
Rémunération - évolution de carrière

Les fonctions administratives et financières sont sous la supervision de François HISQUIN avec une personne en charge de la gestion du poste clients. Il s'appuie par ailleurs sur les services du cabinet d'expertise comptable en tant que prestataire externe.

Ces fonctions finance et juridique étaient sous la tutelle des directions financière et juridique du groupe AUBAY.

3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le directoire ;
- la direction administrative par ailleurs en charge de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information ;
- La direction du groupe AUBAY.

Organisation du contrôle interne

Même s'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le président a développé une culture d'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de réactivité, de qualité et de respect du client.

Par ailleurs, les procédures exposées ci-après ont été définies dans le but d'atteindre les objectifs assignés à un système de contrôle interne.

Procédures de contrôle interne à finalité comptable et financière

OCTO Technology est organisé de la manière suivante :

- Les décisions et signatures de contrats engageant la Société sont centralisées au niveau de François Hisquin, le Président du Directoire.
- les facturations sont gérées directement par la Société,
- les encaissements sont gérés un outil de gestion comptable (sage)

Dans ce cadre, le contrôle interne repose d'une part, sur la direction chargée de mettre en place la politique commerciale et régir la facturation et le recouvrement.

Le service administratif et financier de la Société OCTO Technology est placé sous l'autorité directe du Président du Directoire. La comptabilité est tenue sous le logiciel sage et sous la responsabilité du cabinet Comptable Audit&Conseil. La direction générale, financière et juridique du groupe AUBAY assurent un contrôle parallèle du bon fonctionnement de ces services.

A ce jour, l'ensemble des procédures existantes n'est pas documenté.

Par ailleurs, différents tableaux ont été mis en place, principalement relatifs :

- au suivi de la trésorerie journalière,
- au contrôle quotidien des affaires
- à l'évolution permanente du chiffre d'affaires de chaque LOB.
- au taux de staffing par Lob et global
- à l'évolution du TJM par Lob et global
- à l'évolution du niveau d'activité des clients Stars customers

Organisation du reporting

La Société a mis en place des tableaux de reporting mensuels permettant de mesurer le niveau de l'activité et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi des marges dégagées par Lob).

Le Président du Directoire analyse l'adéquation des performances sur les missions réalisées avec les objectifs retenus.

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la direction de piloter efficacement la gestion de la Société.

Les éventuelles dérives constatées par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les différents éléments du SI de la société sont :

- OCTOPODE : outil de gestion pour la saisie du Compte rendu d'activité et de la facturation
- Excel : pour le suivi du prévisionnel et du réalisé ainsi que les écart par rapport au Budget
- Sage : pour la comptabilité générale et analytique.

Audit externe des commissaires aux comptes

Le commissariat aux comptes est assuré par le cabinet Audit et Conseil Europe représenté par M. Bernard LELARGE.

Le commissaire aux comptes effectue un examen limité des comptes semestriels et effectue un audit des comptes au 31 décembre.

Le commissaire aux comptes procède à un examen des procédures de la Société.

Les éventuelles recommandations formulées par le commissaire aux comptes dans le cadre de l'accomplissement de sa mission sont examinées par la direction et font l'objet, le cas échéant, d'un plan d'actions mis en place par la Société.

Paris, le 03/04/07

Le Président du Conseil de Surveillance,
Philippe RABASSE